

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/8
6 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS
LE TERRITOIRE DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Quatrième rapport périodique sur la situation des droits de l'homme dans
le territoire de l'ex-Yougoslavie, soumis par M. Tadeusz Mazowiecki,
Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme,
en application du paragraphe 32 de la résolution 1993/7 de
la Commission en date du 23 février 1993

Mostar : une situation préoccupante

1. En août 1993, la population civile du secteur est de Mostar subissait son deuxième mois de blocus par les forces croates bosniaques. La situation de toutes ces personnes est très préoccupante, compte tenu des informations selon lesquelles depuis le début de l'année il aurait été procédé, au nom du "nettoyage ethnique", à des arrestations massives, à des assignations au travail forcé, à des expulsions et à des viols.

2. Le 18 août 1993, le Rapporteur spécial a exprimé son inquiétude devant cette situation dans une lettre adressée à M. Mate Boban, représentant des Croates de Bosnie à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, le priant instamment de permettre aux organisations humanitaires et à sa propre équipe chargée sur le terrain de suivre la situation du point de vue des droits de l'homme d'accéder immédiatement et sans entrave à Mostar. Le Rapporteur spécial a reçu, par la suite, une réponse de M. Boban, les équipes sur le terrain obtenant l'autorisation d'accès souhaitée.

GE.93-85275 (F)

3. Le même jour, le Rapporteur spécial a écrit à M. Thorvald Stoltenberg, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie et Coprésident de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, en priant instamment l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de M. Stoltenberg, de faire pression sur la communauté croate de Bosnie-Herzégovine afin d'assurer l'accès à la ville.

4. Le 25 août 1993, deux membres de l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain ont participé au premier convoi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui ait pu accéder à la rive orientale de Mostar depuis la fin de juin. Leur enquête de neuf jours sur le terrain et les entretiens qu'ils ont eus à Mostar et dans les villes voisines de Medjugorje, Citluk, Caplijina et Pocitelj leur ont permis de recueillir des informations.

5. Le Rapporteur spécial tient à remercier la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et le HCR de leur coopération, sans laquelle il aurait été impossible d'accéder au secteur est de Mostar. Il tient également à rendre hommage à la compétence et au courage des équipes de secours internationales, qui ont réussi à apporter une aide à la population de la ville en temps de besoin.

6. Les renseignements recueillis par l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain en ce qui concerne les politiques de "nettoyage ethnique" pratiquées par les forces croates bosniaques à l'encontre des musulmans dans d'autres régions de l'ouest de l'Herzégovine seront présentés dans un rapport ultérieur, avec des informations sur les victimes croates du "nettoyage ethnique" pratiqué en Bosnie centrale par les forces du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.

Les débuts du "nettoyage ethnique" à Mostar

7. Mostar est située dans l'ouest de l'Herzégovine, de part et d'autre de la rivière Neretva. Jusqu'en 1991, c'était une ville pluriethnique, où l'on enregistrait la plus forte proportion de mariages mixtes de la République fédérative de Yougoslavie d'alors. Selon le recensement de cette année-là, la population était composée de 35 % de musulmans, de 34 % de Croates et de 19 % de Serbes, qui vivaient toutes communautés confondues des deux côtés de la rivière.

8. Après le déclenchement des hostilités en Bosnie-Herzégovine en 1992, de nombreux Serbes bosniaques ont quitté Mostar. Beaucoup d'entre eux, qui auraient appartenu à l'ancienne armée nationale yougoslave (JNA), auraient été persécutés ou chassés de leur domicile par les autorités locales sous la menace des armes. Ils auraient été remplacés par quelque 16 000 musulmans bosniaques qui cherchaient à échapper aux combats dans d'autres parties de la République.

9. En avril 1993, les tensions qui montaient entre les populations croate et musulmane de Mostar ont éclaté en hostilités ouvertes lorsque des affrontements ont opposé, dans le centre de la Bosnie, des forces du Conseil de défense croate (HVO) et celles du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.

Pendant plusieurs mois, la ville, qui commande toutes les voies de communication entre le centre de la Bosnie et la côte de la Croatie, a été en proie à des affrontements violents entre les parties en conflit.

10. Depuis le début de 1993, le Rapporteur spécial a reçu des informations selon lesquelles les musulmans bosniaques à Mostar seraient systématiquement renvoyés de leurs emplois. Le 15 avril 1993, les autorités municipales ont adopté le règlement No 266/93 qui limitait sévèrement l'aide humanitaire pour les personnes réfugiées dans la ville. Aux termes de ces dispositions, il était prévu de délivrer des cartes d'identité - à titre temporaire seulement - aux personnes mineures et aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite à condition qu'elles soient originaires de secteurs occupés de la Bosnie-Herzégovine et qu'elles n'habitent pas des logements abandonnés à Mostar. Une aide humanitaire était exclue pour toutes les autres personnes déplacées, qui seraient obligées de retourner dans leur région d'origine ou d'aller dans des centres pour réfugiés. On estime que, de ce fait, 10 000 musulmans réfugiés à Mostar auraient été privés de secours. Selon les organisations humanitaires locales, les forces du HVO auraient intimé l'ordre aux musulmans bosniaques occupant des logements abandonnés de les quitter avant le 9 mai 1993.

11. Un grand nombre de musulmans qui ont fui la ville à cette période ont rapporté ultérieurement à des observateurs internationaux qu'ils avaient été forcés de partir parce que les forces du HVO les avaient menacés de mort; leurs maisons auraient été brûlées et des mosquées et autres édifices historiques musulmans de la région endommagés ou détruits.

Accélération du "nettoyage ethnique" dans la ville

12. En juin 1993, la ville a commencé à faire l'objet d'une partition ethnique systématique et sanglante. Les 14 et 15 juin seulement, plusieurs milliers de musulmans auraient été expulsés de leurs logements dans le secteur ouest de Mostar et obligés par des soldats du HVO de passer le pont - sous des salves de coups de feu - qui conduit au secteur est de la ville sous contrôle gouvernemental. Le responsable du HCR à Mostar a envoyé une lettre à M. Mate Boban pour protester officiellement contre cet incident. Cependant, les expulsions et les transferts de population forcés se poursuivraient. L'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain a appris par exemple que le 23 août 1993, des soldats du HVO auraient ouvert le feu sur deux familles qu'ils avaient forcées à traverser le pont; un homme a été tué sous les yeux de sa femme.

13. Selon des témoins oculaires ayant assisté à certaines des expulsions de juin 1993, les forces du HVO auraient cerné des immeubles, tirant des rafales de mitraillette et allant d'appartement en appartement en criant qu'ils recherchaient des "Balijs" (terme de dérision pour les musulmans). Les résidents musulmans auraient été rassemblés et leurs papiers personnels - y compris leurs autorisations de résidence - brûlés dans la rue. Les soldats auraient aussi brûlé tous les médicaments qu'ils auraient trouvés, y compris l'insuline d'une personne diabétique. Après avoir procédé à ces expulsions, les soldats auraient apposé leur propre nom sur la porte des logements vides.

Ils auraient fait savoir aux voisins qu'ils libéraient les appartements pour des réfugiés croates bosniaques de Travnik. Les Croates de Mostar qui auraient essayé de protéger leurs voisins musulmans auraient été expulsés eux aussi et transférés de force dans le secteur est de la ville.

14. Dans le cadre du prétendu "nettoyage ethnique", des femmes auraient été violées par des soldats des deux parties au conflit. Une réfugiée musulmane bosniaque de Mostar a déclaré ainsi à des observateurs internationaux qu'au milieu du mois de juillet 1993, après que son mari croate et elle-même aient caché des voisins musulmans dans leur appartement et les aient aidés à fuir la ville, des soldats en uniforme du HVO seraient entrés de force dans son domicile et l'auraient violée alors que ses enfants dormaient dans la pièce à côté. En août 1993, l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain a reçu le témoignage d'une femme croate bosniaque qui affirmait avoir été violée par des éléments paramilitaires musulmans bosniaques dans le secteur est de la ville. Comme l'accès à Mostar proprement dite reste limité et que les réfugiés ont été dispersés, il n'est pas encore possible de déterminer l'ampleur des sévices sexuels éventuellement perpétrés.

15. Au début de juillet 1993, les forces de maintien de la paix de l'ONU et les équipes de secours internationales ont été obligées de quitter Mostar sous la menace d'une attaque des forces du HVO. Les efforts des équipes de secours pour revenir dans la ville ont été bloqués par les autorités croates bosniaques.

Arrestations et détentions arbitraires

16. Les expulsions forcées à Mostar ont été accompagnées d'arrestations massives de musulmans de sexe masculin, dans la ville proprement dite et dans les zones voisines de l'ouest de l'Herzégovine. La plupart des personnes arrêtées auraient été des hommes en âge de se battre, mais un certain nombre d'adolescents et d'hommes âgés de plus de 60 ans auraient également été arrêtés par des forces du HVO.

17. Selon les chiffres dont on dispose actuellement grâce à des témoins oculaires et aux équipes de secours internationales, il semblerait que 10 000 hommes aient été arrêtés à Mostar depuis mai 1993; 4 000 à Capljina depuis juillet 1993; plusieurs centaines d'autres à Stolac, toujours en juillet 1993; et 92 à Gradska le 15 août 1993. Des responsables du HVO ont déclaré à l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain qu'ils avaient procédé à ces arrestations pour des raisons de "sécurité", admettant que les procédures régulières n'avaient pas toujours été respectées. D'après les renseignements dont dispose le Rapporteur spécial, il semble que quelques-unes seulement de ces personnes aient été des prisonniers de guerre. La plupart auraient été arrêtées parce qu'on les soupçonnait, semble-t-il, d'hostilité au HVO, ou pour constituer une réserve de détenus à échanger contre des prisonniers de guerre croates bosniaques, à employer à des travaux forcés sur le front, ou à utiliser comme "boucliers humains" pour protéger l'avance de l'armée.

18. Du fait de la censure qui sévit à Mostar depuis le retrait forcé, en juillet, des observateurs internationaux, il est difficile de savoir quel a été le sort de tous ces détenus. Il ressort en outre des témoignages de réfugiés que les responsables du HVO transfèrent constamment les détenus d'un camp à un autre afin de brouiller les pistes.

19. Les principaux lieux de détention seraient l'héliport de Rodoc au sud de Mostar; un dépôt de munitions de l'ex-armée nationale yougoslave (JNA) à Gabela, au sud de Capljina; et des entrepôts de l'ex-JNA à Dretelj, au nord de Capljina. Il existerait aussi d'autres centres de détention de moindre importance à Otoci, Grabovina, Mostar, Capljina, Ljubuski et Trebizat. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été autorisé à accéder à l'héliport de Rodoc au milieu du mois de juillet et à l'entrepôt de Gabela le 30 août 1993; il a fait savoir depuis qu'il avait recensé environ 1 100 détenus. Au moment de la préparation du présent rapport, le CICR s'efforce toujours d'avoir accès aux autres lieux de détention supposés.

20. Bien que l'on n'ait pas encore un tableau complet de la situation dans ces lieux de détention, selon le témoignage d'anciens détenus qui ont bien voulu s'entretenir avec des observateurs internationaux, les conditions de détention y seraient brutales et dégradantes. Un ancien détenu a déclaré à l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain qu'il y aurait en permanence 2 000 à 3 000 hommes enfermés dans deux hangars à Gabela. La ration alimentaire quotidienne serait de 650 grammes de pain, à partager entre 16 prisonniers, et d'un bol de soupe peu nourrissante. Parfois, les détenus étaient privés de nourriture pendant deux à trois jours consécutifs, apparemment lorsque les forces du HVO subissaient des défaites dans telle ou telle région du centre de la Bosnie. Les hangars étaient presque hermétiquement clos et durant les mois d'été, les prisonniers avaient peur de suffoquer. S'ils frappaient sur les parois pour réclamer de l'air, les gardiens menaçaient de faire feu sur le hangar avec des mitrailleuses.

21. Selon des informations encore non confirmées, à Dretelj certains détenus seraient morts de déshydratation à cause de la chaleur dans un hangar souterrain recouvert de tôle. Selon le témoignage d'un ancien détenu à l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain, les gardiens à Dretelj auraient tiré une fois à la mitrailleuse sur le toit du hangar, blessant trois prisonniers. Le témoin a déclaré que sa famille ne l'avait pas reconnu lorsque lui-même avait été libéré.

22. Le Rapporteur spécial est préoccupé par les renseignements selon lesquels des détenus originaires de Mostar et de l'ouest de l'Herzégovine auraient été obligés de faire des travaux dangereux sur le front, comme des détenus provenant d'autres régions de la république. Des musulmans bosniaques détenus à l'héliport de Rodoc auraient été utilisés, par exemple, par les forces du HVO pour renforcer les tranchées sur le front, et ce, pendant une durée pouvant atteindre 10 jours; certains d'entre eux auraient été tués.

23. Selon d'autres informations que le Rapporteur spécial essaie de confirmer, les forces gouvernementales bosniaques auraient arrêté un nombre indéterminé de civils croates et serbes. Ces personnes seraient détenues dans un établissement militaire à Vrapcici, au nord de Mostar; certaines d'entre elles auraient été utilisées sur le front pour creuser des tranchées et

remplir des sacs de sable, ou pour couvrir l'avance de l'armée comme "boucliers humains". L'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain a été informée qu'en août 1993 un détenu d'origine serbe aurait été tué sur le pont par un tireur embusqué après avoir été forcé par ses gardiens d'aller chercher de l'eau en courant. Son cadavre a été photographié par un observateur international peu après l'incident.

24. L'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain aurait aussi reçu des témoins oculaires et des observateurs internationaux dans la région des informations incitant fortement à penser que des unités de l'armée régulière de la République de Croatie auraient aidé les forces du HVO qui mènent la guerre dans l'ouest de l'Herzégovine.

Les civils victimes d'attaques militaires

25. Le secteur est de Mostar est désormais occupé en grande partie par des civils musulmans bosniaques (installés là par la force, dans bien des cas) et par un petit nombre de personnes d'origine croate ou serbe qui résident encore dans le secteur. L'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain a constaté que les destructions et les privations dans ce secteur étaient dramatiques.

26. Depuis le début de mai 1993, le secteur est de Mostar serait soumis constamment aux bombardements et aux tirs des forces du HVO postées du côté occidental de la ville. Selon les sources gouvernementales, 200 à 400 projectiles auraient été tirés en moyenne chaque jour, détruisant environ 50 % des immeubles et 90 % des maisons individuelles. Selon les mêmes sources, le 24 août 1993 des forces du HVO auraient tiré des grenades de mortier sur le secteur est de la ville à partir de deux avions-pulvérisateurs. Peu avant l'arrivée de l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain, en août 1993, deux projectiles ont endommagé le dernier étage de l'hôpital de fortune local, détruisant du matériel médical et rendant inutilisable le troisième étage du bâtiment. Un entrepôt utilisé pour stocker du matériel de secours aurait également été frappé directement. Des destructions massives sont visibles partout, même si certaines d'entre elles ont été causées, semble-t-il, par les bombardements des Serbes bosniaques en 1992.

27. La pénurie de nourriture et de matériel médical est très problématique dans le secteur est de la ville. Un convoi du HCR avec 200 tonnes de matériel a atteint la région pour la première fois depuis plus de deux mois. A leur arrivée, les équipes de secours internationales chargées d'évaluer la situation ont craint des décès imminents dus à la famine. Le Rapporteur spécial a été informé que des forces du HVO s'étaient délibérément opposées à ce que la population civile de Mostar reçoive une aide humanitaire. Il a été signalé par exemple que le 22 août 1993 un véhicule du HCR avait été confisqué sous la menace des armes par des forces du HVO. Lorsque le personnel du HCR a porté plainte, la police locale ne s'est pas empressée de réagir. Durant les pourparlers, un homme non identifié en civil qui se trouvait dans la voiture de police a tiré un coup de feu en l'air.

28. Le secteur ouest de Mostar est occupé essentiellement par des civils croates bosniaques, bien qu'un nombre indéterminé de musulmans bosniaques président encore dans le secteur. La population civile est menacée quotidiennement par les tireurs embusqués qui font feu constamment à partir

des positions gouvernementales sur la berge orientale de la rivière. Selon des médecins de l'hôpital Bijeli Brijeg, 30 % des patients traités seraient des civils blessés par des tireurs embusqués, et il s'agirait souvent de musulmans. L'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain a pu s'entretenir avec deux patients musulmans blessés par des tireurs embusqués.

29. Des deux côtés de la rivière, la population a connu une pénurie d'eau dramatique du fait que depuis 1992 les deux principales stations de pompage approvisionnant la ville font l'objet d'attaques militaires. Les tireurs embusqués des deux côtés rendent impossible toute réparation complète des stations de pompage. Sur la rive occidentale, la population peut s'approvisionner en eau grâce à plusieurs pompes dans la rue; mais la population de la rive orientale, qui n'a qu'une seule source d'eau, est obligée de braver le feu des tireurs embusqués en traversant le pont pour s'y rendre. Durant la mission de l'équipe du Rapporteur spécial sur le terrain, trois personnes au moins auraient été abattues dans ces circonstances.

Conclusions

30. Le Rapporteur spécial répète encore une fois que les pratiques décrites ci-dessus doivent être condamnées avec la plus grande vigueur. En temps de guerre, les populations civiles doivent rester sous la protection du droit international.

31. Tous les Etats parties aux Conventions de Genève sont tenus d'agir, individuellement ou collectivement, afin de restaurer le droit international humanitaire lorsque les parties en conflit violent délibérément certaines dispositions du droit, ou ne sont pas en mesure de le faire respecter. Le Rapporteur spécial prie la communauté internationale de s'acquitter de ses obligations à cet égard.

32. La politique qui consiste pour toute partie au conflit à entraver l'aide humanitaire doit être condamnée en tant que violation du droit international applicable en temps de guerre.

33. Le Rapporteur spécial insiste pour qu'un accès immédiat et sans entrave à Mostar soit garanti et pour que les services médicaux soient rétablis, y compris, si possible, au moyen de ponts aériens.

34. Tous les détenus doivent être libérés immédiatement, avec l'assurance de pouvoir retourner chez eux en toute sécurité sous protection internationale.

35. Le Rapporteur spécial souligne une fois encore que le fait de tirer sur des civils pour tuer ou blesser ceux qui ne prennent pas part aux hostilités constitue un crime de guerre. Les tireurs embusqués doivent donc être eux aussi jugés et condamnés pour ces dérogations graves au droit humanitaire.
